



## COMMENT SOUSCRIRE A NOTRE OFFRE ?

Si vous souhaitez souscrire à notre offre, rien de plus simple :

**Etape 1 :** Télécharger le [Bulletin d'Adhésion](#) du contrat Patrimoine Vie Plus et la [Sélection Financière](#)

**Etape 2 :** Imprimez et remplissez ces 2 documents en 2 exemplaires, éventuellement accompagnée de l'Autorisation de Prélèvement en cas de versements périodiques (cf. Bulletin d'Adhésion)

*N'oubliez pas de joindre :*

- ✦ Une copie Recto / Verso de votre pièce d'identité (passeport) en cours de validité ;
- ✦ Un justificatif de domicile (facture à votre nom : Electricité, Téléphone...)
- ✦ Tout document attestant de votre résidence fiscale à l'étranger comme :

Au choix

- un Quitus fiscal de votre pays de résidence actuel
- une photocopie de votre carte consulaire
- le cas échéant, une attestation sur l'honneur de votre non-résidence fiscale

**Nous vous rappelons que cette offre est strictement réservée aux expatriés.  
Afin de vous faire bénéficier de nos conditions préférentielles, nous sommes dans l'obligation de présenter l'un de ces documents à la Compagnie d'assurance.**

- ou
- ✦ Un chèque en Euro à l'ordre de Vie Plus correspondant au Versement Libre Initial (Min. 150 EUR)
  - ✦ Un Virement sur le compte de Vie Plus :

Domiciliation : Société Générale Paris Etoile Entreprise  
N° de compte : 30003 03175 00050418692 49  
Code Swift : SOGEFRPP

**Etape 3 :** En fonction du mode de paiement choisi, merci de nous joindre :

- Copie de votre Virement par fax au +33 (0)4 50 38 42 98  
*(ne pas procéder au virements avant réception du dossier par Five Stars Wealth)*
- Un Relevé d'Identité Bancaire *(d'un compte bancaire en France uniquement)* pour les adhérents ayant opté pour le versement de cotisations périodiques (mois, trimestre, semestre, année).

**Etape 4 :** Remplissez la [Fiche de Renseignement](#) (Obligatoire) dûment datée et signée

**Etape 5 :** Retournez le tout à l'adresse suivante :

Five Stars Wealth  
41, rue du Chablais  
74100 Annemasse

A réception des documents ci-dessus, nous appliquerons la tarification exceptionnelle de 0%.  
Si il manque un document, un de nos commerciaux prendra contact avec vous.

Nous vous informons également que vous bénéficiez d'une délai de renonciation de 30 jours à compter de la date de versement de la 1ère prime. A l'issu de ce délai, vous recevrez vos conditions particulières qu'il faudra conserver précieusement.